

COMITE CONSULTATIF DE LA HALLE A MAREE DU CROISIC

Compte rendu de la réunion du 16 mars 2018

La réunion du comité consultatif de la Halle à Marée du port du Croisic a eu lieu le **vendredi 16 mars 2018 à 14h30** dans la salle de la criée sur l'ordre du jour suivant :

1. Bilan technique 2017
2. Situation des travaux en cours
3. Modification des coûts du transport des produits
4. Point sur le nettoyage des moules quai de déchargement
5. Questions diverses

1. Bilan 2017

M. Palladin dresse le bilan de l'activité de la Saeml en général et du Croisic en particulier pour l'année 2017 qui traduit la bonne santé des ports, malgré un recul à La Turballe expliqué par la très mauvaise saison de l'anchois.

Le Croisic poursuit néanmoins sa progression en tonnage et en valeur avec + 2 % en tonnage et 0.5 % en valeur par rapport à 2016.

L'organisation des ventes, l'innovation (vidéo live) et les services offerts aux usagers (calibrage, réglage....) explique cette croissance continue depuis plusieurs années.

Les comptes des ports traduisent la bonne santé financière de la Saeml avec un résultat positif net estimé à fin septembre de l'ordre de 200 K€.

2. Situation des investissements réalisés

Un point est fait des différents investissements réalisés au cours de l'année écoulée, parmi lesquels :

- ☞ La remise en état des pontons de l'estacade (260 K€)
 - Investissement obligatoire suite à la rupture d'un des pontons de cet infrastructure dont l'entretien n'avait pas été fait depuis de nombreuses années
- ☞ L'installation de 4 nouveaux rideaux métalliques et de nouvelles portes (9 K€)
 - L'objectif est de sécuriser la criée en la fermant complètement (sauf usagers)
- ☞ La réfection en interne de la toiture de la criée (4 K€)
- ☞ Un nouveau vivier à coquilles (3 K€)
- ☞ La création d'une distribution automatique de glace (74 K€)

- L'objectif étant de permettre aux usagers (mareyeurs) de s'approvisionner en glace 24h/24h en leur facturant les consommations réelles.
- ☞ Connexion de la criée en fibre optique (2 K€)
- ☞ Création d'un lien VPN entre les deux criées (11.5 K€)
 - Ces deux investissements ont eu pour résultat une accélération des débits internet améliorant les conditions d'achat à distance
- ☞ Remplacement du serveur de vente (9 K€)
 - Le maintien des équipements informatiques à jour participe au bon fonctionnement des systèmes de vente.
- ☞ Remplacement de l'échelle de quai côté distribution de gasoil (2 K€)

3. Travaux et investissements en cours

- ☞ Achèvement de la remise en état des toitures
- ☞ Remise en état des locaux du personnel (Agrément sanitaire)
- ☞ Mise en service du distributeur automatique de glace
- ☞ Remplacement des boutons d'achat de la salle des ventes (24 K€)
- ☞ Réfection du sol de la criée à la demande des services vétérinaires (40 K€)
- ☞ Installation d'un double plateau de pesée PRECIA MOLEN avec un indicateur supplémentaire afin de permuter d'une bascule à l'autre en cas de panne 6 K€)
- ☞ Installation de trois nouveaux rideaux métalliques (1 vivier commun box n°11 puis 1 Box n°14 puis le dernier porte extérieur chambre froide attente vente) ,afin de condamner définitivement l'accès criée aux personnes étrangères à la profession. (7 K€)

4. Coût des transports de poisson

Jusqu'à présent le coût du transport des poissons vers les criées était facturé par la Saeml sur les mêmes bases (en €/kg) mais avec une répartition de la prise en charge de ces coûts totalement différentes d'une criée à l'autre :

- ☞ A La Turballe, le coût du transport est partagé entre les usagers et la criée comme suit :
 - ✓ 20 % pêcheurs
 - ✓ 20 % acheteurs
 - ✓ 60 % criée
- ☞ Au Croisic, les pêcheurs supportent 100 % de ce coût.

Après sept années d'exploitation, et dans le cadre du renouvellement de notre flotte de camions (remorque de la semi et deux porteurs neufs), il était temps d'harmoniser le coût du transport du poisson entre les deux criées.

Pour cela, la Saeml prévoit la mise en place des mesures suivantes, effectives au 01 avril 2018 :

- ❖ Application du barème et du principe de répartition des coûts de La Turballe pour la criée du Croisic (60 % criée, 20 % pêcheur et 20% acheteurs).
- ❖ Suppression des frais de transport entre les deux criées.

Pour exemple, les usagers du Croisic (acheteur et producteurs) se verront désormais facturer une taxe transport de 3.2 centimes d'euro au kilo pour un produit ramené de La Rochelle.

Cette mesure permet de mutualiser les efforts faits pour approvisionner la criée en produits lorsque les pêcheurs débarquent à distance.

5. Point sur le nettoyage des moules du quai de débarquement

Après le déboire de la première tentative de nettoyage qui s'est arrêté au pont du 8 mai, des demandes de devis sont en cours pour reprendre le nettoyage des moules sur toute la longueur du quai de débarquement.

Les pêcheurs présents font savoir qu'il conviendrait également de s'occuper des huitres sur lesquelles s'abîment les bateaux.

Le dossier va être étudié.

6. Points divers

↳ *Renouvellement de la flottille*

Les pêcheurs s'inquiètent auprès de la DML des risques de favoritisme qu'ils constatent dans l'attribution des autorisations pour de nouveaux navires à des pêcheurs bretons ou vendéens.

Ils souhaitent que les droits à produire en cours de distribution le soit de façon transparente et équitable.

↳ *Vente des crevettes.*

A la demande de mareyeurs, les pêcheurs sont de plus souvent amenés à établir le moule de leur crevettes avant la vente.

Afin de valoriser cette information, la criée est prête à s'équiper de nouvelles balances et à renseigner le moule des lots dans le système de vente.

↳ *Vente du dimanche*

Les pêcheurs rappellent les efforts qu'ils ont accepté pour sauver la vente du dimanche et constatent que les agents de la criée sont le plus souvent à deux au milieu d'un seul tel qu'il avait été prévu à l'origine.

La criée prends acte de ce fait.

↳ Armement Coopératif

Une discussion a eu lieu sur l'opportunité de créer un armement coopératif dans les ports de LA un peu à l'instar de l'APAK ou de l'ACAV.

Le modèle de la coopérative de Port en Bessin est évoqué. Cette structure s'engagerait dans un tel projet. A vérifier avec la Coop de La Turballe (JJ Murienne)

↳ Personnels mis à disposition

Les pêcheurs demandent de plus en plus souvent à la criée de leur mettre du personnel à leur disposition ; ce faisant, ils font part de leur inquiétude sur le nombre et la qualité des personnels mis à disposition.

La criée leur rappelle que le côté inconstant de ces demandes ne lui permet pas de créer des postes à temps complet stables et qu'elle doit faire appel à des intérim dont elle ne maîtrise pas toujours ni les compétences ni la fiabilité.

↳ Chariots défectueux

Les chariots présentant des dysfonctionnement (roulement) doivent être stockés en bout de criée afin d'être remis en état et ne être utilisés par les pêcheurs avant d'être réparés.

↳ Etiquettes qualité

La criée fait savoir aux pêcheurs qu'elle est prête à cofinancer l'impression d'étiquettes qualité en utilisant le logo « Produit en Presqu'île de Guérande » avec le nom de la criée.

Les mareyeurs demandent s'il ne pourraient être envisagés la même participation pour leurs propres étiquettes.

↳ Equipement de l'aire de réparation navale à La Turballe

En réponse à une question des pêcheurs relative à la sécurité de l'accès aux navires sur l'aire de carénage, M. Palladin les informe que quatre échelles d'accès totalement sécurisées viennent d'être commandées pour un montant total de 100 K€.

↳ Places à quai

Les pêcheurs font remonter deux soucis :

- ↳ La présence du navire Jones Bank (retraité) qui n'a plus rien à faire côté pêche.
- ↳ Le stationnement en hiver de navires de plaisance dans la dent creuse (côté place du 8 mai) alors que ces emplacements devaient être réservés aux navires de pêche en cas de coup de vent.

Ces deux points vont être vus par la Saeml.

↳ *Vente de coquilles en direct*

M. PALLADIN rappelle que les opérations de vente de coquilles réalisées en direct par les pêcheurs **sans passer par les services de la criée** ne doivent en aucun cas utiliser les infrastructures de celle-ci ni ses étiquettes de salubrité.

Ces faits constituent des délits vis à vis de la réglementation en vigueur.

↳ *Remise en service de la chambre froide*

Compte tenu des volumes mis parfois en vente, les pêcheurs demandent la remise en service à leur usage de la chambre froide louée actuellement à la Ste Lyor Zou Ar Mor.

La criée va prendre contact avec l'utilisateur pour trouver une solution de remplacement.

La réunion s'est achevée à 16h00